

Consentement éclairé Épilation par lumière pulsée (IPL)

Qu'est-ce que l'épilation par lumière pulsée?

Concrètement, ce traitement diffuse sur la peau une onde de lumière, laquelle une fois absorbée se convertit en chaleur pour détruire les follicules pileux.

Peut-on traiter toutes les formes de poils?

Cette technique fonctionne sur tous les poils, sauf sur les blancs, les clairs et les blonds. On peut l'appliquer aux jambes, aux bras, aux aisselles, et aux maillot.

Est-ce douloureux?

Lors de l'émission de lumière, on perçoit une sensation semblable au pincement d'un élastique. On peut reprendre ses activités le jour même. Il faut toutefois limiter l'exposition au soleil (4 semaines entre la séance et l'exposition).

Combien de séances sont nécessaires?

Le nombre de séances dépend du phototype de la peau, de la couleur des poils, de la profondeur de la racine du poil et de l'endroit à traiter. Il faut généralement compter entre 6 et 10 séances, car seuls les poils en phase anagène c'est-à-dire en phase de croissance sont touchés. Les poils en phase catagène (poils qui ont fini de pousser) et télogène (poils qui tombent) ne seront pas détruits. Il faut attendre une nouvelle repousse pour les détruire car les poils poussent de manière cyclique: croissance-repos.. Au delà de 18 mois, il peut rester un duvet fin et clair. Une séance d'entretien annuelle ou biannuelle peut être nécessaire pour traiter cette pilosité résiduelle, ou recourir à une méthode d'électroépilation. Cependant, on peut se raser entre les séances.

Y a-t-il des effets secondaires?

Des effets passagers sont possibles: odeur de poils brûlés pendant la séance. Juste après la séance peuvent s'observer un léger rougissement de la peau (érythème) et/ou un oedème local qui disparaîtront rapidement. Une crème réparatrice est appliquée systématiquement après chaque séance, et sera préconiser en applications pendant les 3 jours qui suivent le traitement, matin, midi et soir.

Risques occasionnels :

Légères brûlures avec ou sans cloques, gonflements, hyperpigmentation ou au contraire une décoloration temporaire de la peau. Il peut se produire également des effets non désirés de repousses paradoxales à distance de la zone traitée, voir de créer un effet de stimulation de pousse pileaire.

Contre-indications :

Les femmes enceintes, les diabétiques, les personnes ayant une maladie du sang ainsi que les personnes qui prennent des anticoagulants ou des médicaments qui rendent la peau sensible à la lumière. Les maladies de peau, psoriasis, herpès... situées sur la zone à traiter. Les peaux bronzées, c'est-à-dire qui ont été exposées aux UV moins de 4 semaines avant le traitement.

Consignes à respecter :

Entre les séances, seules les épilations à la crème épilatoire (attendre 3 jours après pour votre séance) le rasoir, la tondeuses, aux ciseaux ou par ponçage sont autorisées, même tous les jours.

Si une épilation avec arrachage de poils est effectuée telle que l'épilation à la cire, au épilateur électrique ou à la pince à épiler, le bulbe du poil étant supprimé, le traitement sera beaucoup plus long et nécessitera plus de séances. L'idéal est de venir à sa séance d'épilation avec un poil de 2mm de long au maximum (c'est-à-dire rasé de 2 à 3 jours avant ou épilé à la crème dépilatoire quelques jours avant). Pour éviter les rougeurs, brûlures ou gonflements après le traitement, l'application d'une crème réparatrice préconisé par le centre est obligatoire pendant 3 jours, matin midi et soir.

Avertissement très important :

Bien que très efficace (environ 80% de résultats positifs), cette technique ne peut garantir un résultat définitif à 100%, du fait des nombreux paramètres dont elle dépend (phototype de peau, intensité lumineuse délivrée, espacement des séances, technique complémentaires d'épilation utilisées entre les séances, etc.

Les risques occasionnels encourus sont rares mais existent, comme décrit entre autre dans le paragraphe précités "les risques occasionnels".

Dans un cas comme dans l'autre, le centre ne pourra être tenu pour responsable, et ne procédera à aucun remboursement.

Je soussigné,

Domicilié (e) à

Déclare avoir pris connaissance des termes de ce contrat, avoir reçu toutes informations et réponses aux question concernant le traitement de photo-épilation APILUX, être satisfait (e) des réponses fournies, avoir été informé (e) des contre-indications, des effets secondaires ainsi que les risques occasionnels, et déclare désirer commencer le traitement en toute connaissance de cause.

« Informations orales reçues et comprises. »

Je déclare n'avoir pas d'antécédents allergiques, ni suivre un traitement médicamenteux ou présenter une contre-indication à l'épilation par lumière pulsée.

Je confirme que je ne présente pas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires). Je n'ai pas été diagnostiquée positive au COVID-19, ni, à ma connaissance, ne suis entrée en contact avec une personne infectée par le COVID-19.

Fait à

Le / /

"Lu et approuvé" suivie d'une signature